

VILLE DE PARIS/ANRT

## Appel à candidature Cifre à la Ville de Paris : des doctorant.e.s au cœur de l'action municipale

La Ville de Paris, dans le cadre du dispositif CIFRE (Conventions industrielles de formation par la recherche), accueille au sein de ses services des doctorant.e.s dont le sujet de thèse porte sur les questions prioritaires de la municipalité. Un appel à candidatures est lancé pour le recrutement d'une promotion de 10 doctorant.e.s en janvier 2021. Déposez votre candidature avant le 10 mars 2020 !

Le dispositif des CIFRE, géré par l'[Association nationale de la recherche et de la technologie \(ANRT\)](#) pour le compte du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est un dispositif d'aide à l'embauche permettant le recrutement de doctorant.e.s par des entreprises ou collectivités territoriales, durant la réalisation de leur thèse.

L'objectif de ce dispositif est double :

favoriser l'insertion professionnelle des doctorant.e.s en les plaçant en situation d'emploi,  
encourager les projets de collaboration entre laboratoires de recherche et entreprises, ou collectivités.

La Ville de Paris a mis en place ses premiers contrats CIFRE en 2009. À ce jour, 56 doctorant.e.s ont été recruté.e.s dans ce cadre par la Ville de Paris.

Intégré.e.s dans un service municipal dont l'activité concerne directement leur sujet de recherche, ces jeunes chercheur.e.s bénéficient d'un point de vue unique sur les activités d'une grande collectivité territoriale. En retour, leurs travaux de recherche dotent la Ville d'une force de réflexion et d'analyse sur le développement de ses politiques publiques.

**Toutes les disciplines de recherche sont éligibles.**

Une liste de thématiques particulièrement intéressantes pour la municipalité est proposée ci-dessous. Cette liste n'est pas limitative, et d'autres sujets de recherche peuvent être présentés.

### Conditions d'éligibilité

Le.la candidat.e devra débiter son doctorat lors de l'année universitaire 2020-2021.

Le.la candidat.e devra avoir obtenu le grade de master à la date d'effet de la CIFRE (janvier 2021).

Le.la candidat.e ne peut pas être déjà docteur.e, avoir débuté une autre thèse, avec ou sans le bénéfice d'un autre dispositif de financement de thèse, quelle qu'en ait été sa durée.

Le.la candidat.e ne doit pas avoir été employé.e par la Ville depuis plus de 12 mois de façon continue ou discontinuée à la date d'effet de la CIFRE.

Le projet de recherche présenté doit concerner un domaine d'activité de la municipalité parisienne et justifier une collaboration avec ses services.

### Déposer sa candidature

#### Modalités

Les candidatures doivent être déposées par les étudiant.e.s via la plateforme dédiée avant le 10 mars 2020 à 17h.

Le dépôt des projets est entièrement dématérialisé. Il nécessite l'utilisation ou la création de votre compte Mon Paris. Cliquez [ici](#) pour accéder au formulaire sur la plateforme Mon Paris.

Les documents suivants sont à joindre au formulaire en ligne :

### 1) Présentation du projet de thèse (5 pages max.) comprenant les rubriques suivantes :

Descriptif du projet  
Méthodologie et calendrier envisagés  
Intérêt de la collaboration avec la Ville de Paris pour la réalisation du projet de recherche  
Intérêt du projet de recherche pour la Ville de Paris  
Bibliographie succincte

### 2) C.V du / de la candidate

### 3) Lettre de recommandation

Une lettre de recommandation (obligatoire) du/de la directeur.trice du laboratoire de rattachement.

Cette lettre devra impérativement préciser que le laboratoire a bien pris connaissance des conditions de mise en œuvre des contrats CIFRE à la Ville de Paris

Une lettre de recommandation (optionnelle) d'un.e enseignant.e–chercheur.e

## Sélection des projets

Un examen d'éligibilité des dossiers de candidature sera effectué par le Bureau de l'Innovation (Direction de l'Attractivité et de l'Emploi).

Les dossiers éligibles seront transmis aux directions de la Ville concernées par la thématique de recherche. Ces directions procéderont à l'examen des candidatures. Le cas échéant, elles organiseront des entretiens avec les candidat.e.s.

Un comité piloté par le Secrétariat général de la Ville se réunira en juin 2020 pour la sélection finale des candidatures.

Les projets sélectionnés donneront lieu, sous réserve de leur acceptation par l'ANRT, à des contrats de travail débutant en janvier 2021.

## Documents à télécharger

📄 [Liste des thématiques proposées dans le cadre de l'appel à candidatures 2020](#)

📄 [Liste des thèses en cours de réalisation dans le cadre d'un contrat CIFRE au sein de la Ville521 ko](#)

📄 [Liste des thèses soutenues dans le cadre d'un contrat CIFRE au sein de la Ville de Paris](#)

## Contact

Direction de l'Attractivité et de l'Emploi - Bureau de l'Innovation

Sophie Zuber - 55 rue de Lyon 75012 PARIS

Courriel : [sophie.zuber@paris.fr](mailto:sophie.zuber@paris.fr)





6 février 2020

10 mars 2020

+ [L'information en ligne sur le site de la Mairie de Paris](#)